Questions and Answers / Questions et Réponses

No./N°

2

Project Description / Description de projet			
Instruments for Measuring and Recording Temperature and CO2			
Instruments de mesure et de consignation de température et duCO2			
Solicitation No./ N° de solicitation	Departmental Representative / Représentant Ministériel		Date
23-58062	Stéphane Lajoie, stephane.lajoie@nrc-cnrc.gc.ca		August 29, 2023
Notice:		Avis:	
This Q&A shall form part of the tender documents and all conditions shall apply and be read in conjunction with the RFP.		Cet Q&R fait partie intégrale des dossiers d'appel d'offres; toutes les conditions énoncées doivent être lues et appliquées en conjonction avec la DDP.	

^{*}Le français suit

- Q1: The requirement is the "logger must be a stand-alone and portable" and I am unsure to understand for the their overall system since the end user need 100 logging devices. Do they want 100 independent devices? Or 100 devices that could record into one single software (centralized)?
- A1: We require 100 independent systems which are capable of logging the data independently within their internal storage
- Q2: Can you please provide us a better understanding as well how they plan to use those loggers? Why are the Length, width, height and weight limited? Do you plan to move them around? How do you plan to work with those loggers exactly?
- A2: The loggers will be transported and distributed among multiple buildings, and must fit within the constraints outlined in Annex A, section 2.0



• nrc.canada.ca

Q1: L'exigence est la suivante : "l'enregistreur doit être autonome et portable" et je ne suis pas sûr de comprendre pour leur système global puisque l'utilisateur final a besoin de 100 dispositifs d'enregistrement. Veut-il 100 dispositifs indépendants ? Ou 100 dispositifs qui pourraient être enregistrés dans un seul logiciel (centralisé) ?

R1 : Nous avons besoin de 100 systèmes indépendants capables d'enregistrer les données de manière indépendante dans leur mémoire interne.

Q2 : Pouvez-vous nous expliquer comment ils prévoient d'utiliser ces enregistreurs ? Pourquoi la longueur, la largeur, la hauteur et le poids sont-ils limités ? Avez-vous l'intention de les déplacer ? Comment prévoyez-vous de travailler avec ces enregistreurs ?

R2 : Les enregistreurs seront transportés et répartis entre plusieurs bâtiments et doivent respecter les contraintes décrites à l'annexe A, section 2.0.